

AB PLOMBERIE

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 38 000 euros

Siège social : 6 rue des Fusillés 38550 SABLONS

790 301 006 RCS VIENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 24 JUILLET 2025

L'an deux mille VINGT-CINQ,

Le 24 juillet,

À 8 heures,

Le soussigné, **Monsieur Anthony BOZ**, associé unique de la société **AB PLOMBERIE**, société à responsabilité limitée unipersonnelle, au capital d'un montant de 38 000 euros, divisé en 380 parts sociales de 100 euros de nominal chacune, dont le siège social est 6 rue des Fusillés, 38550 SABLONS, a pris les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- **Transfert du siège social même ressort,**
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Signé par :

FCAD5E0436BB43A...

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du « 6 rue des Fusillés 38550 SABLONS » au « **22 route du Péage 38550 SABLONS** », et ce **à compter du 24 juillet 2025**.

En conséquence, l'associé unique modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 – SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : **22 route du Péage 38550 SABLONS**

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Anthony BOZ
ASSOCIÉ UNIQUE GÉRANT

Signé par :

FCAD5E0436BB43A...